

 **ETHIOPIE : LA FISCALITÉ ET LA COMPTABILITÉ**

Dans cette page : [Les taux d'imposition en Ethiopie](#) | [Comptabilité et règles comptables en Ethiopie](#)

Les taux d'imposition

LES TAXES À LA CONSOMMATION

La nature de la taxe	Taxe sur le valeur ajoutée (TVA)
Le taux standard	15%
Le taux réduit	Les exportations de biens et services sont détaxées.
Les autres taxes à la consommation	Des droits d'accises sont en vigueur pour certains produits, tels que le tabac, l'alcool, les boissons gazeuses, le sucre, le sel, les parfums, les voitures particulières, etc. Une taxe sur le chiffre d'affaires est prélevée au taux de 2% sur les biens vendus localement et les services fournis par les entrepreneurs, et de 10% dans les autres cas.

LES TAXES SUR LES SOCIÉTÉS

Impôt sur les sociétés	30%
Le taux d'imposition pour les sociétés étrangères	Les entités résidentes sont imposées sur les revenus mondiaux; tandis que les non-résidents sont imposés sur les revenus de source éthiopienne. Les entreprises étrangères sont imposées au même taux que les entreprises nationales. Si un contribuable résident a un revenu imposable étranger sur lequel il a payé des impôts à l'étranger, le contribuable aura droit à un crédit d'impôt égal au moindre de l'impôt sur le revenu payé ou de l'impôt payable en Éthiopie au titre du revenu étranger. Une société est considérée comme résidente à des fins fiscales si elle est enregistrée conformément à la loi éthiopienne sur l'enregistrement commercial ou si sa direction effective est en Éthiopie.
La taxation des plus-values	Les plus-values sont imposées au taux de 15%, mais les plus-values provenant de cessions d'actions de sociétés et d'obligations sont soumises à un taux d'imposition de 30%. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et déduites des gains en capital de la même catégorie.
Les déductions et les crédits d'impôt	Un certain nombre de déductions sont permises, notamment : - les dépenses nécessairement encourues au cours de l'année pour obtenir, garantir et maintenir un revenu d'entreprise - le montant total de la baisse de valeur des actifs amortissables et des actifs incorporels du contribuable au cours de l'année résultant de son utilisation pour générer un revenu d'entreprise selon la méthode spécifiée dans la Proclamation annuelle relative à l'impôt sur le revenu - les pertes résultant de la disposition d'actifs d'entreprise (autres que des actions commerciales) dont le contribuable a disposé au cours de l'année d'imposition - le coût des actions cédées par le contribuable au cours de l'année. Les pertes peuvent être reportées jusqu'à cinq années fiscales après la fin de l'année au cours de laquelle des pertes commerciales ordinaires ont été subies. Les pertes ne peuvent être reportées rétrospectivement que par les contribuables engagés dans des contrats à long terme qui encourent une perte au cours de la dernière année d'un contrat qu'ils pourraient autrement reporter mais ne sont pas en mesure de le faire car ils cessent d'exercer leur activité en Éthiopie à la fin du contrat.
Les autres taxes sur les sociétés	Les autres taxes comprennent une taxe sur le chiffre d'affaires (2% sur les biens vendus localement et les services des entrepreneurs ; et 10% dans les autres cas), une taxe d'utilisation du sol (taux déterminés au niveau régional), des droits de timbre, une taxe sur les gains provenant du transfert de certains immeubles de placement (15% pour les immeubles détenus à des fins commerciales ; 30% pour le transfert des actions). L'employeur doit cotiser 7% du salaire de base au régime de sécurité sociale.
Les autres ressources utiles	Ministère éthiopien des revenus

Consultez le site [Doing Business](#), pour obtenir un sommaire des impôts et des cotisations

obligatoires.

Comparaison internationale de la fiscalité des entreprises

	Ethiopie	Afrique sub saharienne	Etats-Unis	Allemagne
Nombre de paiements de taxes par an	29,0	36,6	10,6	9,0
Temps requis pour les formalités administratives en heures	300,0	284,8	175,0	218,0
Montant total des taxes en % des profits	37,7	47,3	36,6	48,8

Source : Doing Business, Dernières données disponibles.

LES TAXES SUR LE REVENU DES PERSONNES

Le taux standard

Impôt sur le revenu provenant d'un emploi	Taux progressifs de 0% à 35%
De 0 ETB à 600 ETB	0%
De 601 ETB à 1.650 ETB	10%
De 1.651 ETB à 3.200 ETB	15%
De 3.201 ETB à 5.250 ETB	20%
De 5.251 ETB à 7.800 ETB	25%
De 7.801 ETB à 10.900 ETB	30%
Au delà de 10.900 ETB	35%
Revenu d'entreprise	
De 0 ETB à 7.200 ETB	0%
De 7.201 ETB à 19.400 ETB	10%
De 19.401 ETB à 38.400 ETB	15%
De 38.401 ETB à 63.600 ETB	20%
De 63.601 ETB à 93.600 ETB	25%
De 93.601 ETB à 130.800 ETB	30%
Au delà de 130.800 ETB	35%
Revenus locatifs	35%

Les déductions et les crédits d'impôt

Une déduction comprise entre 60 ETB et 1 500 du montant imposable est appliquée, en fonction du revenu total du contribuable.

Certains articles sont exonérés du revenu d'emploi, notamment :

- revenu d'emploi jusqu'à 600 ETB
- les cotisations de retraite dans la mesure où elles sont exonérées d'impôt en vertu de la Proclamation sur les pensions des fonctionnaires ou de la Proclamation sur les pensions des employés d'organisations privées
- les cotisations patronales aux prestations de retraite jusqu'à un maximum de 15 % du salaire mensuel d'un individu
- les sommes versées par les employeurs pour couvrir les frais réels de traitement médical, de sujétion et autres indemnités
- des indemnités de transport jusqu'au plus bas de 2 200 ETB ou 25 % du salaire de base par mois
- indemnité journalière locale pour le travail sur le terrain jusqu'à 500 ETB ou 4% du salaire de base par jour, selon le plus élevé des deux.

Les régimes spéciaux concernant les expatriés

Les résidents sont assujettis à l'impôt sur le revenu de toutes provenances, les non-résidents ne sont assujettis qu'à l'impôt sur le revenu de source éthiopienne.

Toute personne physique qui vit en Éthiopie pendant plus de 183 jours au cours d'une période de 12 mois, de façon continue ou intermittente, sera considérée comme résidente pendant toute la période fiscale.

En plus des taux d'imposition normaux, certains paiements versés à des non-résidents sont assujettis à une retenue d'impôt de 15%.

Certains types de revenus des non-résidents sont soumis à des taux spécifiques, comme suit :

- 5% du montant brut d'une prime d'assurance ou d'une redevance
- 10% du montant brut d'un dividende ou d'un intérêt
- 15% du montant brut des frais de gestion ou des frais techniques.

LES CONVENTIONS DE NON DOUBLE IMPOSITION

Les pays avec lesquels une convention de non double imposition a été signée

Liste des conventions de double imposition signées par l'Éthiopie

Les retenues à la source	<ul style="list-style-type: none"> - Dividendes Résidents : 10% Non-résidents : 10% - Intérêts Résidents : 5% Non-résidents : 10% - Redevances Résidents : 5% Non-résidents : 5% - Frais de service technique Résidents : 2% Non-résidents : 15%/10 % pour l'exploitation minière
Les accords bilatéraux	<p> L'Ethiopie et la France sont liés par une convention de non double imposition qui a été ratifiée le 17 juillet 2008.</p> <p>Téléchargez la convention (en français).</p>

LES SOURCES D'INFORMATION FISCALE

Les autorités fiscales	Aperçu des mesures fiscales éthiopiennes en réponse au Covid-19 Autorité fiscale et douanière éthiopienne
Les autres ressources utiles	Ministère des Finances Douane éthiopienne

Comptabilité et règles comptables en Ethiopie
